Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260507-20260556-DE

Département de l'Indre — **Délibération du Conseil Municipal**

Commune du Poinçonnet — **Séance du 07 mai 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept mai, à 18h30, le Conseil Municipal du Poinçonnet, dûment convoqué le vingt-neuf avril deux mille vingt-six, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de ville, 1 place du 1er Mai, sous la présidence de Madame Danielle DUPRÉ-SÉGOT, Maire.

Etaient Présents : ALAUME Virginie – AUGER Frédéric – BONESME Elodie - CAGNATO Frédéric – DARDANT-LORILLOUX Gaëlle - DELALANDE Elisabeth – DUPEYRON Marie-Christine – DUPRÉ-SÉGOT Danielle - FORT Jean-Michel – FOUCHET Mathilde – FOURÉ Eric – GORGEON Célia – GRABOWSKI François – MICHAUD Laurent - PALLEAU Bruno – PHILIPPON Emilie – QUESADA Jean-François – RENÉ Adrien – RIPART Christine – THOMAS Vincent – THOONSEN Fanny - TRISTANT Patrick – VARVOU Nathalie– VIRARD Christian

Absents avec pouvoirs : BARON Bernard (procuration à RIPART Christine) – BOSSUT Martine (procuration à GORGEON Célia) – CHAUVAT Mayline (procuration à DUPRÉ-SÉGOT Danielle) – DESAIX Ludovic (procuration à FORT Jean-Michel) – VIGNAU Olivier (procuration à PHILIPPON Emilie)

Secrétaire de Séance : VARVOU Nathalie

Présents : 24
Absent : 0
Pouvoirs : 5

Pour : 29
Contre : 0
Abstention : 0

N°2026-05-56 : FINANCES – MAISON INTERGENERATIONNELLE – Demande de subvention au titre de la DETR 2025 et auprès du Département de l'Indre
Rapporteur : M. Frédéric CAGNATO, Adjoint aux finances, affaires générales, sécurité

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire de demander l'attribution de subventions,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22 mars 2026 portant délégation d'attributions à Mme le Maire,

Vu le projet de construction de la Maison Intergénérationnelle comme détaillé ci-après,

Vu la décision n° 2026-112 du 2 avril 2026 portant demande de subvention pour la construction d'une Maison Intergénérationnelle au titre de la DETR 2026 et auprès du Département de l'Indre,

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 036-213601594-20260507-20260556-DE

Considérant la nécessité de solliciter des soutiens financiers favorisant la création de ce bâtiment en prenant en compte le plan de financement établi après la signature des marchés,

Considérant que ce projet est éligible à la demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) 2026 et auprès du Département de l'Indre,

Considérant les dépenses pour le projet de réhabilitation du gymnase, comme suit :

poste de dépense	Dépenses HT	Dépenses TTC
Maitrise d'œuvre	34 750,00 €	41 700,00 €
Bureau de contrôle	6 290,00 €	7 548,00 €
CSPS	3 650,00 €	4 380,00 €
Relevé topographique terrain	1 150,00 €	1 380,00 €
Etude de sol	1 900,00 €	2 280,00 €
Travaux	389 842,25 €	467 810,69 €
Equipement / mobilier	20 000,00 €	24 000,00 €
TOTAL	**457 582,25 €**	**549 098.70 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la sollicitation d'une subvention au titre de la DETR à hauteur de 222 485,00 € et auprès du Département de l'Indre à hauteur de 21 000,00 €,
- **ANNULE** la décision n°2026-112 du 02 avril 2026,
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents se rapportant à cette affaire.

Le Secrétaire de séance

Nathalie VARVOU

Le Maire,

Danielle DUPRÉ-SÉGOT